



CAB/RT/2020



PREFET
ADMINISTRATEUR
SUPERIEUR,
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

La lettre de l'Et@ et du Territoire des îles Wallis et Futuna

N° 24-2020
Mai 2020



Levée de quatorzaine du SAS flottant « LAPEROUSE » du 22 au 24 mai 2020



Ce document peut être téléchargé sur le site internet :

<http://www.wallis-et-futuna.gov.fr/Publications/La-lettre-de-l-Etat-et-du-Territoire-des-iles-Wallis-et-Futuna/2020/Mai-2020>

**LA LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT
ET DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA- 31/05/2020**

**Protocole organisant le retour par voie aérienne à Wallis
dans le cadre de la gestion du covid-19**

Protocole portant mesures relatives au confinement obligatoire des personnes entrant par voie aérienne sur le Territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Les personnes souhaitant revenir à Wallis, Territoire aujourd'hui exempt de cas avéré de contamination par le virus covid-19.

Afin d'éviter tout risque sanitaire, le retour doit être organisé dans le respect scrupuleux des règles précisées dans le protocole. Ainsi, une visite médicale et un test de dépistage PCR doit être effectués avant la mise en confinement.

L'adhésion sans réserve à ce protocole conditionne le retour.

L'attention des passagers sur la nécessité impérieuse de se conformer au protocole et d'informer leurs familles aux conditions particulières auxquelles ils seront soumis.

**QUESTIONS – RÉPONSES portant sur les mesures relatives au
confinement obligatoire des personnes entrant par voie aérienne sur le
Territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la gestion de la crise du
covid-19**

1

Avant votre départ
vers Wallis et Futuna

Vos obligations sont les suivantes :

- Avoir signé et renvoyé le présent protocole à l'administration supérieure ; la cellule information au public (CIP) sera votre unique interlocuteur : cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
- Avoir effectué un test de dépistage (PCR) dont le résultat aura été négatif
- Avoir subi une visite médicale
- Prévoir le linge nécessaire pour l'intégralité de la durée du confinement (hors draps et serviettes)
- Prévoir les médicaments liés à un traitement en quantité suffisante
- N'avoir aucun excédent de bagages pour ce vol
- Ne pas transporter d'alcool, ni de denrées périssables (végétales ou animales)

2

Pendant le vol

- Vous devrez impérativement respecter les consignes de la compagnie Aircalin, notamment en matière de distanciation dans l'appareil.

3

A votre arrivée à l'aéroport
de Wallis-Hihifo

- Vous recevrez un masque
- Il vous sera notifié un arrêté individuel de placement en confinement pour une durée d'au moins 14 jours
- Vous serez transporté, avec vos bagages, par les moyens de l'Administration, directement à l'hôtel
- Durant ce transfert vers l'hôtel, vous devrez impérativement respecter les consignes de l'Administration supérieure, notamment en matière de distanciation dans le bus.

Protocole organisant le retour par voie maritime à Wallis dans le cadre de la gestion du covid-19

Protocole portant mesures relatives au confinement obligatoire des personnes entrant par voie maritime sur le territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19

Les personnes souhaitant revenir à Wallis, Territoire aujourd'hui exempt de ce cas avéré de contamination par le virus covid-19.

Afin d'éviter tout risque sanitaire, le retour doit être organisé dans le respect scrupuleux des règles précisées dans le protocole.

L'adhésion sans réserve à ce protocole conditionne le retour.

L'attention des passagers sur la nécessité impérieuse de se conformer au protocole et d'informer leurs familles aux conditions particulières auxquelles ils seront soumis.

Le protocole implique que le passager restera strictement confiné, seul ou en compagnie des personnes autorisées par l'administration, dans une cabine du navire Le Lapérouse.

Il lui sera interdit de quitter sa cabine sauf cas d'urgence validé par le Commandant ou le médecin de bord, durant au moins 14 jours. Tout manquement aux règles du présent protocole l'exposera à une amende d'un montant de 89 500 FCFP au plus (soit 750€).

QUESTIONS – RÉPONSES portant sur les mesures relatives au confinement obligatoire des personnes entrant par voie maritime sur le Territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

1 Avant votre embarquement sur le navire à destination de Wallis et Futuna

Vos obligations sont les suivantes :

- Avoir signé et renvoyé le présent protocole à l'administration supérieure ; la cellule information au public (CIP) sera votre unique interlocuteur : cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
- Avoir effectué un test de dépistage (PCR) dont le résultat aura été négatif
- Avoir subi une visite médicale
- Prévoir le linge nécessaire pour l'intégralité de la durée du confinement (hors draps et serviettes)
- Prévoir les médicaments liés à un traitement en quantité suffisante
- Prévoir des bagages respectant les limitations prévues pour le transport aérien (1 bagage de 23kgs et 1 bagage à main de 7kgs).
- Ne pas transporter de denrées périssables (végétales ou animales)

2 Au moment de l'embarquement

- Un contrôle de votre température sera effectué
- Vous serez conduit, avec vos bagages, directement à la cabine qui vous est assignée.

Durant les formalités d'embarquement, vous devrez respecter les consignes sanitaires et de sécurité, notamment en matière de « distanciation physique »

3.a Pendant la durée de votre Confinement sur le navire

- Votre cabine sera équipée et les prestations prises en charge au minimum de la manière suivante :
 - Une salle de bain
 - Une télévision
 - Un climatiseur
 - Un balcon individuel
 - Un kit de nettoyage (le personnel du navire n'entrera pas dans la cabine)
 - Plusieurs jeux de draps et serviettes minimum pour la durée du confinement

Vous êtes tenu de veiller au respect des règles d'hygiène et de propreté de votre cabine.

Toute dégradation volontaire vous sera facturée.

N° 24-2020

MAI 2020

**Réunion d'information sur le plan de rapatriement
des résidents de Wallis et Futuna_ le 06 mai 2020**

Une réunion d'information à la demande des familles des résidents de Wallis et Futuna bloqués à l'extérieur du Territoire s'est tenue, mercredi 06 mai à 16h00 au Fale de la République.

L'objectif étant de les informer sur les protocoles de rapatriement mise en place pour leur familles.

- Protocole organisant le retour par voie aérienne à Wallis dans le cadre de la gestion du covid-19 :

www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Protocole-organisant-le-retour-par-voie-aerienne-a-Wallis-dans-le-cadre-de-la-gestion-du-covid-19

- Protocole organisant le retour par voie maritime à Wallis dans le cadre de la gestion du covid-19 :

www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Protocole-organisant-le-retour-par-voie-maritime-a-Wallis-dans-le-cadre-de-la-gestion-du-covid-19

Pour rappel, une cellule d'Information du Public (CIP) est mise à votre disposition pour :
- répondre à vos interrogations

Seules, les personnes recensées auprès de la CIP seront rapatriés.

Vous pouvez envoyer vos questions à la CIP à l'adresse suivante :
cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

Des réponses vous seront apportées dans les meilleurs délais.



Début du rapatriement des résidents Wallisiens et Futuniens par le vol du 07 mai

Une rotation Nouméa/Wallis/ Nouméa a été programmé, jeudi 07 mai 2020.

Le vol SB340 Nouméa-Wallis, départ à 12h00, arrivée à Wallis à 15h30.

22 passagers sont arrivés par ce vol.

Les tests de dépistage PCR se sont révélés tous négatifs et tous les passagers ont bénéficié d'une attestation médicale de "sans contre-indication".

Le vol retour SB341 Wallis-Nouméa, dont le départ s'est effectué à 17h30, a embarqué des passagers à destination de la métropole (transit), les résidents Calédoniens ainsi que des personnes évasanées.

Comme indiqué par Monsieur le Préfet, les procédures de sécurisation face au COVID-19 ont bien été respectées à l'aéroport de Hihifo.

Les passagers débarquant ont été transféré dans un transport en commun directement vers le SAS terrestre (hôtel MOANA-HOU-Liku), en respectant les règles de distanciation.

Arrivée au SAS de quatorzaine sécurisé, les personnels de l'Agence de Santé (ADS) et de l'hôtel ont récupérés les bagages de chaque passager en respectant les règles distanciation et ont été conduits directement dans les chambres sans contact avec les gérants et/ou employés.

Pour la surveillance, les gendarmes et les gardes territoriaux ont effectivement été bien en place.

Pour rappel, la durée du confinement était d'au moins 14 jours.

Comme indiqué par Monsieur le Préfet, les procédures de sécurisation face au COVID-19 ont également bien été respectées au SAS sécurisé.



N° 24-2020 MAI 2020

Rapatriement des résidents de Wallis et Futuna par le Ponant, le 08 mai 2020

L'Administration Supérieure communique :

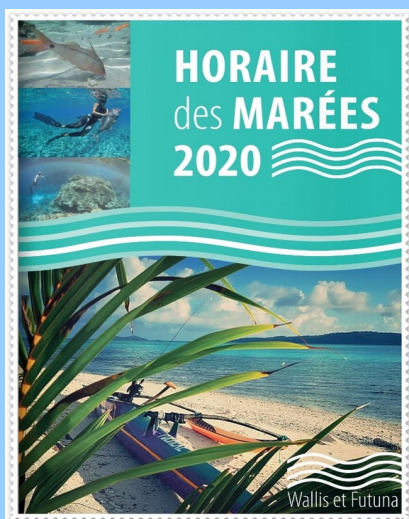
Suite à la programmation du rapatriement des résidents de Wallis et Futuna depuis la Nouvelle-Calédonie sur le Ponant, 107 passagers ont fait l'objet de prélèvement de test PCR ainsi qu'une visite médicale.

Les tests de dépistage PCR ont tous été révélés négatifs et tous les passagers ont pu embarquer sur le « Lapérouse » le 08 mai 2020.

Les horaires d'embarquement définies par « pont » ont été communiqués aux passagers par le biais des contacts transmis à la Cellule d'information du public (CIP).

Avant la sortie des SAS « flottant » et « terrestre » d'une durée d'au moins 14 jours, des tests PCR ont de nouveau été effectués.

Horaire des marées 2020 de Wallis et Futuna



L'horaire des marées 2020 de Wallis et Futuna est disponible via le lien ci-dessous :

<https://www.flipsnack.com/servicepechewf/horaire-des-mar-es-2020-wallis-et-futuna.html>

Prolongation du délai de dépôt des dossiers des demandes de financement pour la création de sites internet

Prolongation du délai de dépôt des dossiers de demande de financement pour la création de sites internet.

Vous avez jusqu'au vendredi 19 juin à 12h00 pour déposer vos demandes.

Plus d'infos :

<http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/Prolongation-du-delai-de-depot-des-demande-s-de-financement-pour-la-creation-de-sites-internet>

Cérémonie de levée des couleurs, 8 mai 2020 - 75ème anniversaire de la Victoire de 1945

La cérémonie du 08 mai a été célébrée à Wallis et Futuna.

Après la célébration d'une messe en la cathédrale de Mata'Utu à 7h00, la cérémonie de levée des couleurs s'est déroulée à 8h30 dans la cour d'honneur de Havelu.

M. Thierry QUEFFELEC, Préfet, Administrateur Supérieur des îles Wallis et Futuna a présidé la cérémonie commémorant le 75e anniversaire de la victoire de 1945, en présence des autorités coutumières, religieuses, politiques, militaires et administratives du Territoire.

L'animation de la cérémonie s'est faite par l'école de Malaefo'ou.



**Appareillage du navire Lapérouse, le 08 mai
avec à son bord les ressortissants de Wallis et Futuna**

A 19h00, le vendredi 08 mai, le "Lapérouse" a bien appareillé avec une partie des ressortissants de Wallis et Futuna programmés sur cette rotation. Ils ont été bloqués en Nouvelle-Calédonie depuis la gestion de crise du Covid-19.

Une passagère s'est présentée et s'est désistée au dernier moment pour raison personnelle.

Les sept (7) personnes du renfort partis sur le vol SB 341 Wallis-Nouméa du 07 mai ont bien embarqué.

Ce renfort, s'est composé de cinq (5) fonctionnaires et deux (2) coutumiers qui ont pu embarquer après la réception de leurs résultats de tests de dépistage PCR qui se sont tous révélés négatifs.

La procédure d'embarquement a parfaitement fonctionné avec un respect strict du protocole de sécurisation et sanitaire. Le navire de la compagnie Ponant a quitté le port de Nouméa pour une traversée jusqu'au « Fenua » d'une durée de 4 à 6 jours.

Pour autant, la durée totale de confinement restait d'au moins 14 jours.

Des tests PCR ont, de nouveau, été effectués pour tous les passagers avant la validation de leur fin de confinement.



N° 24-2020 MAI 2020

Rapatriement d'une partie des résidents de Wallis et Futuna par le navire « LAPEROUSE »

L'Administration Supérieure communique :

Suite à la programmation du rapatriement d'une partie des résidents de Wallis et Futuna depuis la Nouvelle-Calédonie, le « LAPEROUSE » est bien arrivé, mercredi 13 mai 2020 après-midi. Le navire « Lapérouse » est entré par la passe de Honikulu et a jeté l'ancre dans la baie de Faioa pendant toute la durée restante du confinement.

Il est interdit à toute embarcation de s'approcher du « LAPEROUSE » sauf sous une dérogation émise par l'Administration supérieure.

Interdiction de toute embarcation à proximité du navire « Lapérouse »

L'Arrêté n. 2020-260 du 13 mai 2020 portant dérogation exceptionnelle à l'interdiction d'escale et de mouillage dans les eaux territoriales et intérieures de Wallis et Futuna mise en place dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 et

l'Arrêté n. 2020-261 du 13 mai 2020 portant mesures relatives à l'interdiction de la circulation maritime à proximité du navire « Le Lapérouse » dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, sont mis à disposition sur le site internet.

Pour rappel, interdiction à toute embarcation de s'approcher du « LAPEROUSE » sauf sous une dérogation émise par l'Administration supérieure.

Durant la navigation et le mouillage du navire « Le Lapérouse » (compagnie Ponant, numéro IMO 9814026) dans les eaux territoriales et intérieures de Wallis jusqu'au 15 juin prochain, toute approche ou tentative d'approche par tout moyen est interdite à l'intérieur du périmètre de sécurité d'un rayon de 50 mètres minimum autour du navire.

Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux moyens nautiques de l'État ou à tout autre moyen engagé dans une opération de sauvetage ou de sécurisation.

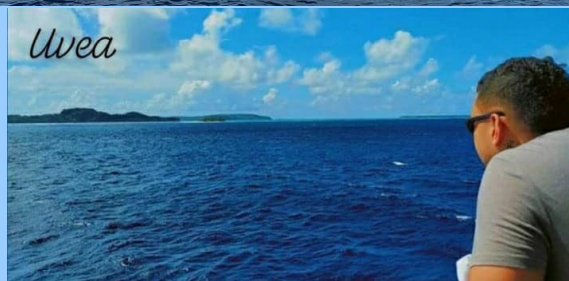
Tout manquement aux dispositions de l'arrêté n.2020-261, vous exposera à une amende d'un montant de 89 499 Fcfp (soit 747€) ».



Le navire « Lapérouse » bien arrivé dans les eaux de Wallis, le mercredi 13 mai après-midi

Le navire « Lapérouse » avec à son bord une partie des résidents de Wallis et Futuna est bien arrivé dans le lagon du « Fenua » après une traversée en mer de 5 jours depuis la Nouvelle-Calédonie.

Le bateau est resté au mouillage près de l'îlot Faioa durant toute la durée restante de la quatorzaine.



Précautions à prendre sur l'îlot « Faioa » du 22 au 24 mai 2020

L'Administration Supérieure communique :

Pour des raisons sanitaires, il est recommandé d'éviter d'accoster sur les deux premières baies de Faioa entre la période du vendredi 22 mai jusqu'à dimanche 24 mai 2020.

Il est, en effet, conseillé de ne pas communiquer avec l'équipage du navire « Lapérouse » qui a été amené à utiliser provisoirement ces deux baies.

Pour rappel, l'interdiction d'approcher le navire « Lapérouse » est maintenue jusqu'à son départ définitif de notre lagon.

Mesures de soutien aux entreprises locales impactées par la propagation du virus covid-19

Un guide des aides déployées par l'Etat et le Territoire applicables à Wallis et Futuna à destination des entreprises impactées par le virus Covid-19 est disponible sur le site internet de la Préfecture des îles Wallis et Futuna dans la rubrique dédiée.

Un formulaire de demande d'aide pour les entreprises situées à Wallis et Futuna devait être retourné au plus tard le, 31 mai 2020.

L'État et le Territoire de Wallis et Futuna ont créé un fonds de solidarité en deux volets pour aider les petites entreprises touchées par la crise sanitaire liée au covid-19. Seules les entreprises bénéficiaires du Fonds de solidarité volet 1 peuvent prétendre au volet 2.

Attention : avant de remplir la demande d'aide complémentaire "Volet 2" auprès du service instructeur (Service des Affaires économiques et du Développement (AED) de l'Administration supérieure), il faudra s'assurer d'avoir reçu le versement de l'aide "Volet 1" par l'État (formulaire en ligne).

Pour plus d'informations concernant les dispositifs mis en place, veuillez cliquer ci-dessous : <http://www.wallis-et-futuna.gouv.fr/Actualites/COVID-19>

**Programmation de la levée de confinement du SAS flottant
« Lapérouse » du 22 au 24 mai 2020**

L'Administration Supérieure communique :

Le déconfinement des passagers sur le SAS flottant s'est fait sur une durée de trois jours (du vendredi 22 au dimanche 24 mai 2020).

Les capacités réduites d'analyse de l'automate des tests PCR de l'Agence de Santé de Wallis et Futuna (un test toutes les 55 minutes) a pour conséquence une production des résultats au ralenti.

Dès lors, la levée de « quatorzaine » des passagers a été fragmentée et le débarquement s'est effectué par « pont » selon les modalités suivantes :

- Vendredi 22 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°6 aux alentours de 9h30.
- Samedi 23 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°5 aux alentours de 9h30.
- Dimanche 24 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°4 aux alentours de 9h30.
- Dimanche 24 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°3 aux alentours de 21h30.

Un seul véhicule par cabine a été autorisé à accéder au quai afin de récupérer le(s) passager(s) et leurs bagages selon les dates, horaires communiqués ci-dessus.

Il suffisait d'indiquer au personnel de surveillance le numéro de cabine des passagers à récupérer.

Des vols domestiques ont assurés le retour des ressortissants de Futuna en fonction des dates de leur débarquement du « Lapérouse ». Ceci, a été effectué dans les meilleurs délais et suivant les disponibilités sur les vols inter-îles.

N° 24-2020 MAI 2020

Mesures nécessaires à l'entrée sur le territoire dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19

Arrêté n° 2020 – 269 du 20 mai 2020 portant mesures nécessaires à l'entrée sur le territoire des îles Wallis et Futuna dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 est disponible ici :

A compter de ce jour, mercredi 20 mai 2020 et jusqu'à nouvel ordre, toute personne souhaitant rejoindre par voie aérienne le territoire des îles Wallis et Futuna aura, préalablement à son départ, l'obligation de :

- a) Se faire recenser auprès de la cellule d'information du public (CIP) mise en place par l'administration supérieure dont l'adresse mail est la suivante : cip@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr
- b) Effectuer un test de dépistage (PCR), confirmé négatif, dans les 72h précédant le vol
- c) Renvoyer à la CIP le protocole organisant son retour sur le territoire incluant notamment une période de confinement strict de façon privilégiée dans un lieu dédié situé à Wallis et déterminé par l'Administration supérieure. Le protocole est annexé au présent arrêté joint.

A son arrivée à l'aéroport de Wallis – Hihifo, la personne entrante et ayant rempli les obligations visées ci-dessus se verra notifier un arrêté préfectoral individuel de confinement d'une durée initiale d'au moins 14 jours et sera aussitôt transportée, par les moyens mis en place par l'administration, vers un site aménagé où une chambre lui sera réservée.

Pendant la durée du confinement, tout déplacement hors de la chambre ainsi que toute visite sont interdits, sauf impératif sanitaire ou de sécurité.

Pendant la durée du confinement, la personne doit strictement respecter les termes du protocole qu'elle a préalablement acceptés, notamment les règles de distanciation et l'obligation de se soumettre aux examens réalisés et décisions prises par le personnel médical.

La mesure de confinement prendra fin au terme d'une période d'au moins 14 jours, sous réserve d'un nouveau test de dépistage (PCR) confirmant l'absence de contamination par le virus covid-19

Le choix du site de quatorzaine doit être exprimé sans ambiguïté par la personne entrante avant son départ et communiqué à la CIP. Si la personne entrante exprime son intention de ne pas vouloir rejoindre le site dédié, au profit d'une quatorzaine supervisée effectuée à son domicile, l'Administration en accuse réception et lui indique les prescriptions de sécurité sanitaire obligatoires à respecter dans ce cadre.

La demande de quatorzaine à domicile sera soumise au contrôle de l'Administration avant décision d'acceptation, compte tenu du risque de transmission intrafamiliale du Covid-19 et de création d'une nouvelle chaîne de transmission, dépassant le cadre familial.

Dans le cadre d'une quatorzaine supervisée effectuée à domicile, les conditions sanitaires obligatoires à respecter pour la personne entrante et ses proches sont les suivantes :- disposer au sein du domicile d'un espace permanent autonome pour le repos, la restauration et l'hygiène de la personne concernée, interdit aux autres membres de la famille.

- y demeurer principalement pendant la durée de la quatorzaine.
- en cas de mobilité à l'intérieur du domicile, respecter les mesures de distanciation sociale et de gestes barrières pour toutes les personnes hébergées sous le même toit que la personne entrante.
- ne pas demeurer sous le même toit que des personnes vulnérables, présentant un risque de développer une forme grave du covid-19.
- répondre à tout appel et recevoir toute visite du personnel médical pendant la durée de la quatorzaine, chargé du suivi sanitaire de la personne entrante.
- respecter l'interdiction formelle de mobilité à l'extérieur du domicile (habitation et jardin)
- n'autoriser aucune visite d'agrément au domicile de la personne entrante durant la durée de la quatorzaine.

Le non-respect des mesures prévues aux articles 3, 4 et 7 expose la personne (pour chaque constat) au paiement d'une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe, soit un montant de 89.500 FCFP au plus (soit 750€)

N° 24-2020 MAI 2020

Levée de confinement des SAS terrestre « Moana Hou » et flottant « Lapérouse »

L'Administration Supérieure communique :

Suite aux contraintes techniques liées à l'automate pratiquant les analyses des tests PCR, la levée de « quatorzaine » des passagers s'est opérée de la manière suivante :

SAS terrestre « Moana Hou » : la levée de confinement des passagers arrivés par le vol du 07 mai s'est fait en cours de journée du jeudi 21 mai 2020 à partir de 8h00.

SAS flottant « LAPEROUSE » : le déconfinement des passagers ayant embarqués le 08 mai au port de Nouméa s'est effectué sur une période de 3 jours à compter du vendredi 22 mai 2020. La programmation précise et par « Pont » de cette levée de « quatorzaine » a fait l'objet d'une communication ultérieure.

Escale à Wallis d'un vol Guardian au 21 mai

L'Administration supérieure communique :

Un Guardian French Navy 5433" (FXCID) en provenance de tahiti devait se rendre en Nouvelle-Calédonie le jeudi 21 mai.

L' aéroport de Wallis était son deuxième terrain de déroutement après celui d'Apia.

Si, pour une raison indépendante de la volonté (exemple : mauvais temps), le Guardian ne pouvait se poser sur le terrain d'Apia, il serait dans l'obligation de le faire sur notre aéroport de Hihifo, Wallis dans la matinée.

Cette information à la population pour éviter toute suspicion sur une éventuelle escale de cet avion.

Programmation de la levée de confinement du SAS flottant « Lapérouse » du 22 au 24 mai 2020

L'Administration supérieure communique :

Le déconfinement des passagers sur le SAS flottant s'est opéré sur une durée de trois jours (du vendredi 22 au dimanche 24 mai 2020).

Les capacités réduites d'analyse de l'automate des tests PCR de l'Agence de Santé de Wallis et Futuna (un test toutes les 55 minutes) a pour conséquence une production des résultats au ralenti.

Dès lors, la levée de « quatorzaine » des passagers a été fragmentée et le débarquement s'est effectué par « pont » selon les modalités suivantes :

- Vendredi 22 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°6 aux alentours de 9h30.
- Samedi 23 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°5 aux alentours de 9h30.
- Dimanche 24 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°4 aux alentours de 9h30.
- Dimanche 24 mai arrivée à quai des passagers du PONT N°3 aux alentours de 21h30.

Un seul véhicule par cabine a été autorisé à accéder au quai afin de récupérer le(s) passager(s) et leurs bagages selon les dates, horaires communiqués ci-dessus.

Il suffisait d'indiquer au personnel de surveillance le numéro de cabine des passagers à récupérer.

Des vols domestiques ont assuré le retour des ressortissants de Futuna en fonction des dates de leur débarquement du « Lapérouse ». Ceci, a été effectué dans les meilleurs délais et suivant les disponibilités sur les vols inter-îles.

Levée de confinement du SAS terrestre à l'hôtel « Moana Hou » le 21 mai

La levée de la « quatorzaine » du SAS terrestre "Moana Hou" concernant les premiers rapatriés en provenance de la Nouvelle-Calédonie par le vol d'Aircalin du 07 mai s'est opérée le jeudi 21 mai 2020, en début de matinée.

Toutes ces personnes ont bénéficié d'un test PCR négatif.

Le Préfet, M. Thierry QUEFFELEC, en compagnie du KIVALU, M. Mikaele HALAGAHU, du Directeur de l'Agence de santé, M. Xavier MONTSERRAT ainsi que des autorités administratives qui ont contribué à la réussite de ce rapatriement étaient présents.

Les propriétaires de l'hôtel ont tenu à fleurir les 22 passagers sachant qu'ils partageaient en premier lieu la joie d'une confirmation de tests de PCR négatifs leur permettant de retrouver leurs familles et leurs domiciles. Ce jour, avec une signification religieuse importante pour une population Wallisienne et Futunienne apporte à ce déconfinement un caractère particulier.

Enfin, il était important pour les propriétaires de cet hôtel "Moana Hou" qui ont accepté cette expérimentation d'exprimer leur soulagement quant à la fin satisfaisante de ce confinement pour les ressortissants de Wallis et Futuna mais aussi une collaboration fructueuse avec l'Administration supérieure sur cette gestion de crise sanitaire.



Levée de confinement du SAS flottant « Lapérouse » le 22 mai _"Pont n°6"

Le navire "Lapérouse" a enfin accosté le vendredi 22 mai au quai de Mata-Utu dans les environs de 8h30.

Un premier filtrage a été mis en place à l'entrée du quai sous la responsabilité de l'association des villageois de Mata-Utu.

Le protocole de sécurisation et sanitaire a été respecté.

La levée de la « quatorzaine » du SAS flottant "Lapérouse" concernant une partie des ressortissants de Wallis et Futuna bloqués en Nouvelle-Calédonie et ayant embarqués le 08 mai depuis le port de Nouméa, a débuté le vendredi 22 mai 2020 vers 9h30 et s'est clôturée dimanche 24 mai au soir (sauf imprévus).

Les 22 passagers du "Pont n°6" se sont vus remettre par l'agence de santé un document administratif mettant fin à leur confinement et les autorisant ainsi à quitter le "Lapérouse".

Toutes ces personnes ont bénéficié de tests PCR qui se sont tous révélés négatifs.

Le Préfet, M. Thierry QUEFFELEC, à cette occasion était accompagné du Président de l'Assemblée territoriale, Atoloto KOLOKILAGI, du KALA'E KIVALU, M. Mikaele HALAGAHU, du Directeur de l'Agence de santé, M. Xavier MONTSERRAT, ainsi que des membres de l'Assemblée territoriale et de la chefferie sans oublier les autorités administratives qui ont contribué à la réussite de ce rapatriement.



Suite de la levée de quatorzaine du sas flottant "LAPEROUSE", le 23 mai-pont 5

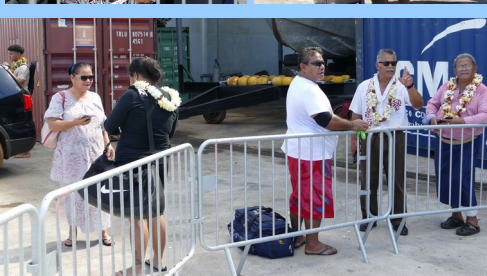
La suite du déconfinement des passagers du sas flottant s'est opéré, ce matin, samedi 23 mai 2020, en présence du Préfet, du président de l'Assemblée territoriale, du directeur de l'agence de santé ainsi que quelques membres de la chefferie.

44 passagers du pont 5 ont débarqué sachant que leurs tests se sont tous révélés négatifs.

La particularité du jour reste, certainement pour certains passagers, une volonté d'exprimer par courrier auprès du commandant Jean-Philippe LEMAIRE et son équipage, leur gratitude pour cette belle traversée sur le "Lapérouse" mais surtout cette humanité dont il a fait preuve avec son équipage qui a laissé un souvenir inoubliable auprès de ces personnes.

Pour de nombreux passagers le vrai luxe a été d'avoir partagé une aventure avec des personnes humaines, très attentives et d'une simplicité.

Ces passagers ont surpassé leur timidité sachant que l'on parle bien de "courriers" c'est la démonstration touchante que l'aventure humaine a pris le dessus sur celle qualifiée de "sanitaire". Le commandant LEMAIRE au delà du grade a su gagné le "RESPECT" des passagers ressortissants de Wallis et Futuna.



**Fin du débarquement des premiers passagers rapatriés
sur le "LAPEROUSE" le 24 mai 2020_Ponts n° 3 et n°4**

Le dimanche 24 mai 2020, en début de matinée, a pris fin la levée de la « quatorzaine » du SAS flottant "LAPEROUSE" concernant la première partie des rapatriés en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

Les passagers des ponts 3 et 4 ont été les dernières personnes ressortissantes de Wallis et Futuna à quitter le navire "LAPEROUSE".

Ces derniers ont bénéficié de tests PCR qui se sont tous révélés négatifs.

Comme les fois précédentes, toutes les autorités administratives et coutumières étaient présentes.



Vol Nouméa / Wallis / Nouméa du mercredi 27 mai 2020

L'Administration supérieure communique :

La seconde partie du rapatriement des résidents de Wallis et Futuna s'est effectuée sur le vol du mercredi 27 mai, matin (arrivée dans les environs de 5h30).

Tous les passagers ont fait l'objet de prélèvement de test PCR ainsi qu'une visite médicale.

Les tests de dépistage PCR se sont tous révélés négatifs.

Tous les passagers de ce vol ont été acheminés depuis l'aéroport de Hihifo, par des transports en commun pris en charge par l'Administration supérieure.

Ils ont été répartis sur les trois (3) SAS (2 terrestres et 1 flottant) :

- SAS flottant « LAPEROUSE »
- SAS Terrestre hôtel « MOANA HOU »
- SAS Terrestre hôtel « ULUKULA »

Le vol retour Wallis / Nouméa du 27 mai ne concernait que les passagers en évacuation sanitaire et retour définitif d'une garnison de gendarmes.

Distribution de bacs à déchets aux villageois de Utufua le jeudi 28 mai à 8h00

La Circonscription d'Uvea a informé les villageois de UTUFUA que la distribution des bacs à déchets à usage personnel s'est tenue le jeudi 28 mai à partir de 8h00 au Fale fonu du village.

Chaque foyer du village a reçu gratuitement un bac à déchet de 240 litres de couleur grise muni d'un couvercle jaune. Ce bac est uniquement destiné aux déchets ménagers ne faisant pas l'objet de tri (hors canettes aluminium, verre et plastique).

Un seul membre du foyer a été autorisé à venir chercher le bac à déchet. Il fallait donner son identité et ses coordonnées. Enfin, une signature a été demandé pour attester de la bonne réception du bacs à déchets.

Membres de l'équipage testés négatifs au covid-19

L'Administration supérieure communique :

Tous les membres de l'équipage du navire « LAPEROUSE » ont été soumis à un test PCR de dépistage au Covid-19.

Ces tests se sont tous révélés négatifs.

L'équipage en totalité est donc sain, « free covid ».

Pour autant, il est rappelé à la population que l'interdiction d'approcher le navire « LAPEROUSE » est toujours maintenue.

**Seconde partie du rapatriement des résidents de Wallis et Futuna
effectué par le vol du 27 mai**

La seconde partie du rapatriement des résidents de Wallis et Futuna par voie aérienne s'est effectué ce matin, mercredi 27 mai par le vol d'Aircalin.

115 passagers dont 7 bébés en provenance de Métropole et/ou de la Nouvelle-Calédonie ont fait l'objet de prélèvement de test PCR ainsi qu'une visite médicale (tests effectués le 22 mai pour les passagers de la Métropole et le 25 mai pour ceux de la Nouvelle-Calédonie).

Les tests de dépistage PCR se sont tous révélés négatifs.

Tous les passagers de ce vol ont été acheminés depuis l'aéroport de Hihifo vers leurs SAS dédiés (Terrestres et flottant), par des transports en commun pris en charge par l'Administration supérieure.

Les trois (3) SAS (2 terrestres et 1 flottant) se présentent de la manière suivante :

- SAS flottant LAPEROUSE » : 67 passagers en provenance de Nouvelle-Calédonie
- SAS Terrestre hôtel « MOANA HOU » : 15 passagers dont un bébé en provenance de Métropole
- SAS Terrestre hôtel « ULUKULA » : 33 passagers en provenance de Nouvelle-Calédonie ayant le statut d'evasan, ou des enfants de moins de 2 ans, ou des problèmes de motricité.

Pour la surveillance des sas terrestres, celui de l'hôtel "Ulukula" s'est fait uniquement par les gendarmes ou gardes territoriaux tandis que celui de l'hôtel "Moana Hou" s'est effectué par une collaboration entre une association du village et les gendarmes ou les gardes territoriaux.

Avant la sortie des SAS « flottant » ou « terrestres » d'une durée d'au moins 14 jours, des tests PCR ont de nouveau effectués.

Les procédures de sécurisation face au COVID-19 ont également bien été respectées.

Le vol Wallis-Nouméa a embarqué au retour uniquement des evasans et accompagnateurs médicaux ainsi que des gendarmes sur un retour définitif à destination de la Nouvelle-Calédonie.



Appel à projet « MobBiodiv'2020 »



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office français de la biodiversité (OFB) lance un appel à projets « MobBiodiv'2020 » proposé par le ministère de la Transition écologique et solidaire et avec le soutien institutionnel de l'Association des Régions de France pour mobiliser les Régions volontaires, à destination des associations environnementales. L'objectif de cet appel à projets, doté de 4 millions d'euros, est de permettre aux associations de soumettre des projets d'actions concrètes en faveur de la préservation et de la reconquête de la biodiversité, réparties sur l'ensemble du territoire français : métropole et outre-mer (Départements et régions d'outre-mer (DROM), Terres australes et antarctiques françaises, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna).

Cet appel à projets entre en résonance avec le Congrès mondial de la nature de l'UICN, prévu en janvier 2021, sur le choix de ses thématiques. Il cherche ainsi à favoriser des projets s'investissant dans les thématiques phares du Congrès, avec une attention aux propositions répondant à des besoins locaux en cohérence avec les stratégies régionales biodiversité. Les candidatures peuvent porter sur des projets d'animation, d'études ou de travaux.

Les thématiques éligibles sont :

- Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités
- Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires
- Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité
- Faire progresser le savoir, l'apprentissage et l'innovation en faveur de la préservation de la biodiversité

Cet appel à projet est ouvert à partir du 25 mai 2020 (date de France métropolitaine). 2 sessions de dépôt sont proposées :

- Session 1 :
21 juin 2020 : fin de dépôt de dossiers de candidature pour la première session ;
fin juillet 2020 : annonce des projets lauréats de la première session.
- Session 2 :
4 septembre 2020 : fin de dépôt de dossiers de candidature pour la deuxième session ;
mi-octobre 2020 : annonce des projets lauréats de la deuxième session.

Si vous souhaitez candidater, merci de vous rendre sur le site de l'OFB à l'adresse suivante : <https://ofb.gouv.fr/actualites/lancement-de-lappel-projets-mobbiodiv2020> .